B. P. L. 293 A.

ACAD.
LEIDEN BAT.
BIBL.

Huygens, Const.

No. 14

ACAD. LUGD. BAT. BIBL.

Monsieur mon Frere;

J'ai beaucoup d'interest en la mesprise où je vous apperçoy: et cela me force à vous dire encor ce mot, sur le subject que j'espreuy avoir traicté pour la derniere fois. Vous m'interpreter de la sorte, que si, en pretendant, comme j'ay dit, ne donner et à mes cointeresser la satisfaction que m. Strizo pourroit nous refuser, mon intention estoit cogere virum sentire quod ipse sentio; au moins, ita ut gerere ut sic sentire videatur, en chose jugée adiaphore par les Synodes. Et à ce compte là j'escheuroy sur la tyrannie de l'Inquisition. Mais sachez, si je suis si malheureux que m'estre mal faict entendre jusques ores, que je suis plus eslongné de ce dessein que les nues de la Terre. Car en vertu de quoy, je vous prie, cette prerogative m'appartiendroit elle? et puis, qu'importe, que sur un million de personnes que à mes chefs, et sur autant, peut estre, qui me contredisent, il y en ayt une qui ne gouste pas ma soustrues ou la sienne? cela touche-il bien son salut ou le mien? Mais bien plus: puis qu'il ne s'agit pas seulement icy d'un Article controvers entre ~~[illegible]~~ TRÈS AVANS DE SENS DIVERS, mais d'un Article qui ne doibt concerner, ne minimo quidem verbulo, que l'Eglise Romaine, aurons nous pas bonne grace de tant ballotter un affaire, qui au fonds ne peut affronter que nos cervelles?

A la fin finale, voulez vous que je vous die en trois lignes où nous en sommes? Je n'ay jamais voulu, ny ne voudray jamais du mal à qui que ce soit, qui se trouve ou declare d'opinion contraire à la mienne, en matiere de consequence, beaucoup moins en chose de si peu que celle que nous traictons; beaucoup moins à m. Strizo, à qui je suis redevable de meilleures leçons. A dieu ne plaise qu'il m'arrive de l'en regarder seulement de travers. Mais, les gens d'honneur et mes amis ont jugé (vix ne excepto) qu'il avoit eloqué les quatre interpreter, que je vous ay nommez par ~~[illegible]~~ un frere dont il est question. -

A la fin de grand Article de foy:

B.P.L. 293 A

Je prierois n'y avoir touché par un des quatre : —
mais un cinquiesme : l'Antichrist : et s'offrir de
sa franche volonté, nec rogatus quidem, de le verifier
par le proche même, et de le declarer par une Preface
qui s'adressoit à moy : Et j'en suis content —.
Trouvez vous qu'il reste autre chose ; qu'il y ayt
Collegue ny Collegue qui s'en puisse formaliser ; —
que je n'y doibve comporter autrement que je ne
fay ; que je puisse condescendre à plus qu'à tout ?
Gardons nous donq, s'il vous plaist, d'embrouiller
des matieres qui ne le sont nullement d'elles mesmes.
Il n'y a rien de plus clair ; ny personne au monde
qui honore plus M. Strejo que moy, ni qui soit plus,

Monsieur mon frere,

Amsterdam

Amsterdam à Offices.
le 29 e. d'Avril 1674.

Vostre Treshumble et
affectionné serviteur
Huygens

ACAD.
LUGD. BAT.
BIBL.

Monsieur mon frere

Tousiours la doctrine que j'ay peu tirer de vos deux
derniers, dont l'une estoit accompagnee du presche
de M.r Strezo, c'est qu'il est temps que nous
cessions de nous mesler, vous et moy de cest
affaire, parce que nous nous y entendons moins
de jour a autre. Vous n'avez pas voulu souffrir
que je vous creusse en mesprise, quand vous
avez imaginé que je voulusse contester avecq
personne du monde sur l'usage des Orgues. A
present je ne vous trouve pas seulement dans
la mesme mesprise, mais encor dans un autre
plus grande A scavoir, que c'est moy qui vous
doy poser M.r Strezo a publier son presche
qu'il n'a que trop publié. Pour ce premier abus
je vous renvoye a de mes precedentes, sur ce
second je vous demande, si l'ouverture de
publier le presche vient de moy? et puis vous
diray que ledt presche touche les quatre inter-
essez que je vous ay beaucoup nommez, on ne
touche que les Papistes, comme on avoit proteste.
si le premier il ne doit estre imprime si le second.
il le doit estre, de il appert qu'il touche lesdts
interessez tous du long: car veritablement il
est conforme en substance a ce qui a este presche:
mais je n'accepteray jamais la protestation finale,
ne per se ne ad dictum qcq. Nous savons combien il y a.
a dire entre un presche et son abregé nommement
dans la bouche de M.r Strezo qui n'attache pas son
discours a des paroles premeditees qui s'estend de bouche
en bouche comme il a plu a Dieu de nous departir
ses graces, et qui ne se peut rendre par escrit
sans perdre beaucoup de sa grace. Je vous prie
donc de faire entendre a Messieurs Colloges de
Geneve que je ne veux point de part en ce
different, et que je ne veux point estre
mis en jeu, ny que mon nom soit mis en
avant en quelque sorte que ce soit. Je
vous prie aussi de faire entendre a Messieurs
Colloges de Geneve que je ne veux point de part en ce
different, et que je ne veux point estre
mis en jeu, ny que mon nom soit mis en
avant en quelque sorte que ce soit. Je
vous prie aussi de faire entendre a Messieurs

* quia Affinis meus singulariter plenus &
redundans avidior ego pro virili tua
ephphis ὁ δὲ τὴν διάνοιαν. Quod si
minus prosperus quam velit aut optem
facilius mihi ignoscet, quod jacturæ mihi
fecerit. Ipse ignoscat patior nonq mihi
nonq si modum Affini potuerit satisfacere
Nec vero cum manifestam adhib. obtre-
vatam hic plumb. attenet postrequi Scribis
tristis XXIII Aug datas Mais au fonds si on dela
je ame rendre satisfaction et nommen a mend. Cunteressel
ce qui nous est deu il ne faudra pas quon sestonne
si un matin j'y mets la main moi meme et de la
sorte que je tiendray convenir.

Ad hoc omn. tam usu simile est,
quam illud qd antea affirmarat. Constat
singulis Ecclie monibus domandatum
publicæ edificationis studium pro non
sua dumtaxat. Unde discentes hoc
spe & pro sonse sempsid Strezonem non
posse illam dare concionem quin offendat
suos Collegas & plures alios. Movebis
Vrgo et ponge Strezonem dicturum pro
latium. modo id fiat docentis et secundum
ordinem h.e no pacem & disciplinam Ecclie
turbare videatur. Hac fini misi ad Affinem
D. Strezonis Concionem ut illam recognoscat
et sua dignetur considerationes. Ex qua petitur
multa qua discemus cam non solum a Stho
loquis candidatis sed ab doctissimis quibus
equis libenter betuminis ratus, nec dubitans
quin dem betiorem Affini ubicumq & qui
lectissimam futuram, de bisconis offensio-
nis aut invidia malo Affinem monui familiariter
ut solent amici, no qua urgeretur ad illam
augendam satisfactio, cui hac nos arce: acsion a des paroles premeditees qui s'estend de bouche
retur invidia morbus. cui medendo ut nostram mescopsse nominii cum Ministris Colloges de
publicanda concione agnes. ut hoc pacto obviam iretur eminentib. fortis dissidiis. Nec cer-
tus est, alium vos salubrius ipsoy principium: antes enim nec sese colligent, nec in tuto mise-
Strezo sint. In iis quod mihi videbatur, dum pacis atq honoris Affinis mei studiosissimi
probarent hic alii hinc docti atq pii quorum nomina ib. parco, ne illis sua indignatio sit. Ipse
tamen hoc consilium ad Affinem primum urgeam. Utatur nos so, an non, tuam aut tuorum
studium

B. P. L. 293. A.

studium. Ejus mo autorom dixi: atq; utramvis non dissimiles mo autorom pro
fitear: id utram tibi coram exponam: utrumsi nihil foris proficiam, & quod
meo simplicitatis est, credo Gallicam illam Reformationem sese bono ratione habi consti
tutam, futurumq; aliquando ut sedatam hanc disciplinam Belgica collapsa
opus feliciter inchoatum. Non secus tamen
ut mihi videor mos demonstros: quin
vehementer etiam peto. Sed placidum atq;
bonum te mihi pastorem prebeo. & studeo
conservare unitatem spiritus per con
nexum pacis, & sectari quæ ad mutuam ædi
ficationem faciunt. Id primum in hoc ego
tio promerear inter putas Strasonis, quimus
nexus sui limites non migravit, sed malue po
tius, malusq; omnino debuit, vocax ha
bei, & in hanc potius partem peccare quam
vel apud eorum, vel apud quemquam in su
spicionem levitatis aut novitatis veniret.
Quod optimum factum nemo prudenter pos
set reprehendat, & veritatis atq; edificatio
nis amans lato prato animo acceptet,
modum si, aquo ad pietatem formatur minime
vulgaritor, inquiret. aut cum eo disputet:
cujusmodi Synodorum decretis dijudicata
sunt. Quæ quidem quatenus rationis
ratione portata et bonos autores habet.
Illud n. malum aut mali suspicio cum ma
gis videor plerosq; animadvertit, ut consi
deratione obstitum ab Ecclesia avertat.
Quæ in ipso usu et cogitatione sustinet de
obviando alterutri malo. Quis nos tid
pie sanctoq; fieri? Atq; hæc ita opus fuisse
mihi videtur ut tibi satisfacerem quatenus
videlicet ratione ministerii ita obligabatur
ad hoc pro concione declarandum ut si non
fecisset, judicaret ipse in consentiendo sua ac
peccasse, & omnino sufficeret ad consenti
am obligandam. Justa etiam subsunt
duæ causæ, ut sunt conservatio ordi
nis, et vitatio scandali. Cremonicæ enim omnes
sunt quodammodo protestationes fidei et sunt
licita quatenus conducunt 1 Cor. 6. 12. 1 Cor.
14. 26. Nam quicquid non expedit quatenus
non oportet edere a qua ubi primum abstulit
pro eo vanitas, vanitatem sequitur superstitio, superstitionem error, erroremq; præsumptio
præsumptionem impietas Idolatrica. Dixit quam maxime ad veritatem accommodato Calvi
nus: Ut concedam fortidas illas sordes quib. purgatæ fuerunt vestræ Ecclesiæ, in eo ms
Deus posse condoni: earum tamen veritatis ruinæ non modica? Scandalum quidem quod ori
tur ex

sur ses meditations plus que personne que j'aye veu
et qui d'ordinaire se compose dans la chaleur
comme vous scauez, et comme un grand monde
l'a veu composé avecq estonnement sur cette
matiere icy. Ce prescher donq a touché et
touche asprement les interessez: et seront dan
gereux en suitte d'en regratigner la playe
par la publication. Ce seroit. j'advoue. attiser
le feu que la precipitance du bon m. Streso
a failly a mettre dans l'Eglise. C'est un enfant
a supprimer au berceau, s'il en fust onques, et
je m'asseure, voyant l'autre rivet de la mesme
opinion, que sa conscience a commencé a luy dire
que c'est mal, de remuer les Eglises, ni on vient de
mettre pied a terre de gayeté de coeur, aussi advou
au desceu des Collegues, sur chose declarée indiffe
rente par les synodes visitée en suitte, approuvée
par les plus doctes, et soufferte sans scan
dale par un chacun.

Mais je vous supplie, rendez moy en passant
satisfait sur ces demandes: qu'a Fronsac m'a on
fait croire que j'apprendroy par le presche mesme
que nous l'avions tous mal entendu. Sur quoy on
plicationem naturæ cultus publici organo ap
plicuisse auctorem ut vidanguisse ejus voluntat
abusum potius qui in Papatu obtinet, ubi to
taconcionem vibulum in fuisse quo pro tempore
fucum Organi abusum quicquam fuisse re
prehensum, quæ fronto a cordi, nos collo
quium sonitum, a qua non differt d. Ste
so, nec Amplmi Magistratus scopo, nec mi
scripti consilio conradixisse aut se opposuisse
non oportet edere a qua ubi primum abstulit
pro eo vanitas, vanitatem sequitur superstitio, superstitionem error, erroremq; præsumptio
præsumptionem impietas Idolatrica. Dixit quam maxime ad veritatem accommodato Calvi
nus: Ut concedam fortidas illas sordes quib. purgatæ fuerunt vestræ Ecclesiæ, in eo ms
Deus posse condoni: earum tamen veritatis ruinæ non modica? Scandalum quidem quod ori
tur ex

tur ex rebus bonis & necessariis non licet vitare ex sententia olim Theologor
ad rerum bellum sed non necessarium disparem nostri sese rationem. Nec vel
lus tho potest hic vel charitati vel conscientiæ nostræ imperare vel peccatum scandali dari
potest. Nemini vero modica, si illam non ou bien, si je suis du tout aveugle, et ne comprens
video mihi vel illos offendi. h. s. in fidos tabo que mal, que tout le contraire de la preface paroisse
facturi, vel istos in falsa opinione obfir au presche, qui est a qui vous rend si scrupuleux
pari omittendæ potius sunt, quam tunc de le laisser publier. Sauf il d'ailleurs qu'on
pri alienos fuerint illecta. At enim forus
Nempe quibus libri sunt filii. Sed nos scan prestheur die des choses qu'il n'est pas expedient
dalizamus nos, profecto ad nazi mitto hæ qu'on lise. Vous me chantez qu'il ne scauroit con
mum &c. Cedo potius sua libertate voluit cionem illam dolos quæ offendat colloquium su
Salvator. Sed non tantum dicit: ne scanda
lizentur: sed ne scandalizemur nos, h. s. nos os & plures alios. quos collegas? a qb? (ce sont
scandali materiam vis domus. Et hoc est sperare ses paroles) nullam vos subortur. quos plures
mali a qua ipsum jubet abstinere. Ubi vide quæ
opus suo aliquo vel dolose malo, vel indifferen alios? les Papistes quos solos imposuit.
ti, aut bono, sed cum specie apparentis mali, qui est ce
premum inducet ad peccandum. Jam, qui hæc quon veut dire par tout ce dire et desdire? est ce
cognovit, quod dixi, de bono etiam non dubitavit. Interim tutorem in doctore qu'on me prend pour insensible, ou pour insensé?
vos nostros, nonnihil non tamen Je scay fort bien que c'est; mais ne le veux
puto, & superiorum temporum historia plus dire, & conclions. j'ai esté en temps que
nos dimicationes inter doctores Ecclesiæ m. Streso de son mouvement m'a offert de pu
ob eximiam ad eprim sanctitatem blier ce prestre, mesme de me le dedier: j'en ay
testor probat. Unde etiam mirato etiam Dno tortasse minime dubitant si non pos esse consens, il est venu un temps qu'il ne le
sis aliquo certo Formalitas solus si veut pas: j'en suis consent. Le voyez il
calvinis? Hæc ratione videri amicus demain? volam. Nolot pondus Nolam. Tout le
nostr odia & contumelias plurimum reste est peine perdue. je croy bien qu'il luy
subsunda potius putavi quam dos faut laisser faire. Est ce tout sans mainte
rendam proxime ad efficaciorem. nant et ne voyez vous pas encor de quel coste
Quid igitur non ut dos pusillis quo est le tout, Adieu et mesdons nous chacun de
tempestor ratio habenda? Cor. 8. 12. Rom. 14. 15. 21 nant ses affaires Je ne suis point adurse de
Flori potest ut quidam nondum sint capaces ra parler encor sans cesse sur ceci, et cependant
tionis reddita, quidecreo quamvis ratio est illos je tray les raisons sommaires, comme subiectes
reddita, habendi sunt adhuc pro pusillis. a beaucoup d'inconveniens. Parquoy j'ay a vous
Ex. Affinon invitam pacis deputatis. prier de traduire tout ceci de bouche de periode
en periode, quand vous en parlerez a m. Streso
et non autrement. je suis

Aptius pomondi partes volingt Monsieur mon Frere
Ex cogendi a authoritatem tubunt sunt ministri qb pauditoris ex arcellant Ten Sent part 2. dup 27 th 38
pibus

Assenede ce 15 de septembre 1641

Vostre tres humble frere
et serviteur
Huygens

ACAD.
LUGD.BAT.
BIBL.

Monsieur mon Frere;

S. A. m'a encor veu aujourdhuj tant d'impatiences discours (quoj que se guarissant de son present mal à la Caste) sur ce qu'il a de la peine à obtenir du remede du D.r Schöffelius, de qui les gens se distribuent, dit il, à tout le monde, que je me trouue pressé de vous redire encor par escrit, ce que vous ont dit mes dernieres d'hier au soir, qu'il faut tascher par toutes voyes, soit de promesse d'argent ou autrement, à gaigner les Candidati et les Apothicaires de cest Esculape, à nous en donner, sans attendre dum defluat humor ex ima Polonia. Je vous prie d'j songer, et d'essayer gaigner ce Candidatus exprès: Engelbert N. son nom, et vous ne sçauriez manquer d'apprendre où il loge à Leide. S. A. dit, qu'il n'a que faire des docteurs qui le situent. Il ne veut prendre il leuj visite de plus en plus de nuict ou matins, mesmes aux coudes, quoj que sans mal; mais qui situent comme de reduire aux prochaines douleurs. En fin, pro ratione voluntas. Voyez ce que vous pourrez effectuer, car j'ay entrepris de mettre peine à en venir à bout par vostre moyen. qui suis,

Monsieur mon frere,

Rubens, ce 13.e de Sept. 1642.

Vostre Tres humble et tres obeissant serviteur Rubens

B.P.L. 293. N.

Mijn Heere

Mijn Heere de Milligen, Raed
ordinaris van S. Hoochheit
ende inden Raede van Brabant

's Gravenhage

ACAD.
LUGD. BAT.
BIBL.

Monsieur mon frère:

J'avoy fort apprehendé que S. A. ne se fut
refraudée, comme l'autre fois, de tant de façon
qu'il fault porter, à persuader un medecin de
gaigner de son argent —. En effet, elle
s'estonna d'abord, de ce que son Acte d'
authentique ne pourroit suffire. mais en fin
en la menant doucem! j'en l'ay endoicte à
croire la Cond qui va cy jointe, elle que vous
la trouverez par sa copie; sans doubte assez
courtoise et obligeante pour couper broche à
tout delay. En quoy je crois m'estre acquis de
Vous souhaiter que je n'agis que comme ce
martau dans la main du forgeron: sans
m'ingerer à conseiller ny le pour ny le
contre à l'endroict d'une personne de si
haulte consideration. S. A. me commande
de finir la presente adressee de tout. Et
de quoy je me remets à Vre Sçavoir et vigilance
accoustumee, demeurant,

Monsieur mon frère.

Vre tres humble servit.

B.P.L. 296 A

A Bruxe. le 12e. de Juin 1643. Ergste Briggens

S. A. va se rabattant de jour à autre, graces a dieu,
car elle a mis Mr son bas.

ACAD.
LUGD. BAT.
BIBL.

Monsieur mon frère;

Pour espargner vn[os] loisir et le mien, je vous enuoyé
la response originale du Directoire, toute de feu
et de rage. Hæc tale tibi interibi. excidendam M.
mais par la copie cij iointe vous verrez la façon
que je suij et fay modestement et de amij. Vous
supirerez, j'espere, qu'il n'appartiendra que nous
correspondons là dessus. qu'ay-ie à faire de la
noise? Je taiche de viure bien auec tout le
monde, sans destruire le monde, que seroit ce M.
Mais par occasion vous me pourrez enuoyer cette
originale. Nous attendrons voir qu'elle crainte
vos Alinbigs nous produiront.

J'ay veu M. de Mori estonné à l'extreme de
ce que l'Empereur ose auancer, touchant son fils
Frideric. Faites hardiment comprendre à qui que
ce soit qu'ils y seront oüem et spitam.
et que ceux qui ont fait icy quelqu'essay au
contraire, sont trouué. ne le cachez pas
sur tout aud[t]. Reuerendissime. et que ma
soer sache que as Leyden je l'entretiendray
auec des Airs nouueaux de diuotion, que nous
jugeons icy surpasser toute autre chose. Le mien,

Monsieur mon frère,

Le Bon Lambertsoire
et serviteur
Huygens

B.P.L. 293. A.

O. Cobelius. le 10[e] Octobre
1645.

ACAD.
LUGD.BAT.
BIBL.

Monsieur mon frere,

Vos exhortations sont pleines de prudence et
de bonne volonté: dont j'ai à vous de remercier
bien humblement. mais je ne mesle pas toute
la reprimande que vous coujez. Je ne me suis
jamais plaint à personne d'Angleterre, qu'à Madame,
et à M. Diodati. qui l'un comme l'autre ont jugé
que j'en auoij trop de subiect. et jamais S. A.
n'a prins un affaire si chaudement à cœur. Si je
ne sortois, ne dis-je, de trop Raisons de son Conseil
et frequentes confessions, que l'on vous faict tort,
je n'en perdroij jamais. Maintenant de ce
faict, et de celle à de sortir prins auec le Roy,
qui semble assez factum nolle, mais en fin
l'interprete à chascun de mieux, attendant que Monsr
n'ayt à s'ejouir qu'à ce qui. A de ces petites
choses, dit il, les Reg.rs, or madame Mastres,
à prouuer que je soje remis de mon deuoir
non par negotiation, ce que ne font pas les
Princes de Meurueur icij, mais par
interpretation et limitation, dont j'ai couché
quelques Lignes, qui me pourroient guerir. Il
fault voir. Me j'en auey ardeur. et comme
non maistresse, mais Mere. jugeant fort bien

B.P.L. 293 A.

que S. A. a Ns surprise et sidicles, dans l'Etat
où nous la voyons avecq grand regret. car cela ne
s'amende point. Cependant la Sanfaron n'en profitera
guères; ~~et~~ le maistre estant plus soigneux que jamais
de n'employer que moy et deux de contresignature,
comme sont Astis et ~~du~~ le Baker desfendus, dont
depuis quelques jours il en a Ns fait assez bon
nombre, sans qu'on y laisse seulement regarder
l'autre; S. A. sortant Lundi dernier qu'il ne pretend
m'oster aucune chose. dit, entre autres, à Mr.
de Faultrières, luy tesmoignant qu'il m'en avoit
donné tout autre, quelque ~~qu'il~~ qu'il en Ns ait marry.
Ainsi pour ce qui regarde le prouffit, je n'ay
pas à craindre d'en perdre, qui vaille la peine
d'en parler, aussi ne le perds-je pas là. J'ay
davantage plus regardé à l'interest de mon honneur,
une chose dont j'ay bien aimé N. ans estant
confisé à un indigne, hors de propos, et sans
que cela concerne la charge qu'il S'A faisoit
forger. mais, comme j'ay dit, madame prouvera
là dedans, que S. A. selon ses declarations, n'a
eu aucune volonté de me prejudicier, pourtant
doit-on au contraire de la grande satisfaction
qu'il a de mon service, tout meindra à la
modification ou interpretation par droit, qu'on taschera

Pour Leurs Excellences Messieurs les Commissaires
en leur absence à Mr. Rieter, ce pour Lundy matin
ou jour de repos à l'Hôtel de Mr. Rieter, Bourgmestre
Dans la Commission
Illustre, Puissante
et Souveraine
Excellence, Monseigneur
Monsieur le Bourgmestre
Rieter, Chevalier
Seigneur de Rieterswyl
Conseiller intime
Conseiller d'Etat
Commandeur de l'Ordre
Militaire de Marie Thérèse
Grand Croix
Commissaire
Député
Ordinaire
Plenipotentiaire
de Leurs Hautes Puissances
Messeigneurs les Etats
Generaux des Provinces
Unies des Pays Bas
Ses Maistres
Tres honoré
Seigneur et Maistre

A Breda. ce
11. Juillet 1746.

d'obtenir avecq temps et douceur. comme il plaira
à Dieu, contre qui je n'ay jamais murmuré, ains
contre l'iniquité des hommes, de qui. mauvais traité
suis. Cependant le moins qu'on en parle Mr
le meilleur. Ainsi je juge Madame avecq vous et
Mr. le Dr. Guillet même, qui m'assure (tout
Atonné de cette resolution) qu'il n'y a que de
l'abus et de la surprise, en une chose si eloignée de
raison?

Autre surprise, et qui vous touche, Mariage
en ce qu'Elle seroit faicte Cont.e de cette nouvelle
Ecole, M. d'Abbaticis, Oliver et moy. sans
gages, notes; car une Commission (vous sonnez trop
comprimé en une) où les gages Objet laissez en
blanc, a Ns rejettée, et une autre ecrite de nouveau.
Je ne sçay si vous en serez si peu marry que
moy peu content. J'irois soupper de bon cœur,
qu'on ne m'ait donné aucun nouvel ennuy,
pourveu qu'on n'ait touché au Viol. mais
nous avons à faire au maistre du Logis.
Dieu dirige ses pas, et vous conduise,

Monsieur mon frere,
en santé très. humble et prompte, comme le
son laitte

très-humble frere
et serviteur
Eugene

ACAD.
ROYALE BAT.
BELG.

Monsieur mon frère;

J'ai reçu aujourd'hui, et quasi en même temps vos lettres du 15. et 20.e Juillet. C.t Magawly Dional a tant demeuré à Bruges par ordre de Mad.e de Dona. Lors de cette première lettre vous ailler à Versailles. J'ai reçu depuis, que vous en estiez revenus, et aviez rapporté, comme la Victoire de Dunnier se menaçoit à Hauldwijck. Je plains la pauvre fille, si elle donne pour la seconde fois dans le panneau, et s'accouple au plus débauché animal de la terre. Mon Inauguration s'en va différée pour quelques jours. et il sera nécessaire, S.A. s'y trouve dans la Vigueur où nous le devons souhaitter; dont plusieurs choses demeurent imolaes. Vous sçaurez l'alarme qu'a pris le France de nos négociations à Vienne. Il nous tardera de sçavoir ce que les Etats Généraux et particul.rs résoudront là dessus, et comme quoi ils entendront que nous nous comportions. Vous pourrez penetrer cet Arcane.

J'ai plusieurs fois prié S. A. de répondre à Madame la Pr.e Catherine, ou de condescendre à ses instances. mais jusques ores on me paye de remises. Aussi le danger s'amoindre, puis

B.P.L. 293 A

que les vacances nous donnent tout loisir. Je
ne cesseray d'inviter ch temps en temps,
et vous donneray advis du succez. on nous dit
que le malheureux Prince est en danger. Il
avoit, de vray, resolu à S. M. de se vouloir transporter
plus avant en Allemaigne, pour estre moins sensible
aux affronts qui se vont faisants à sa Maison.

Vous prie de garder le Secret de M.
Isabel jusqu'à ce que je vous escrive, et vous aille
remercier de la peine de l'avoir gardé.

Mon Homme d'iniquité n'a depuis trouvé pas
avancé un sol de l'avantage qu'il a pensé avoir
obtenu. Il est déjà assez. mais si le Maistre
n'estoit dans l'Estat où il est, j'estois estonné
d'une autre sorte. ce que maintenant je ne
puis trouver dans ma conscience. Laissons dire
faire. qui nous condamne, aura sa Dame
valer, seule sensible de nos desplaisirs, que
d'autres ont peu sentis. Dieu les tienne toujours
en prosperité, et qu'ils n'ayent besoin de la
compassion de leurs proches. Je suis,

Monsieur mon frere,

Votre tres-humble
frere et serviteur
Huygens

Au camp à Lokeren. Ce
5e Aoust 1646.

ACAD.
LUGD. BAT.
BIBL.

Constantinus Huygens
D. de Willem Affini optimo.

S.

Sperans modicè mihi placere filii calori patris
mei, ex quo dignatus es colori, cibi non displicuisse.
Stomachum tibi, ad cætera omnia necessarium,
commouisse sedio si Dijs, ecce (et homero nostro
quo vel Cælmos explices, cuius XIX. Palmetum
Belgicorum Librum, qui carebis, ut videris,
pulsari; adeò ut editionem porrò nihil
moretur, quam effigies, si Dijs placet, omnia,
quam, ab Archimede mio delineatam, tal
Sculptor Amstelodamensis jamnunc absoluisse,
abig cruciatus fuissent, quos vir misericordes
patitur tuis quam simillimos. Ab Eorum —
sensu si te esse πολυτροπικὸν ἄνδρα et
Ulixeum, tibi et argumenti non nunquam
avocare valeat, opera forsitan tibi omnia
hanc effigiatum ægrò in aetatem commu-
nicabit, qui eliogui non meus et tuus.
Primos 4: Libros Nobis ex Objj olim
mei collectos. quos in quinto sacræ
Hymni cruciatus, maximè in argumento sex
Synaxeos, quibus exponibus solis ac
Eiusmodi meditationculis extrusa, fortasse
et Lectorem benignum obtinebunt. Ab Eisce
sibyl si ad emaciora diuertas Libel, figuratus
Vir immixta Epigrammatum; quos in gradu

B.P.L. 293 A.

(audeo profiteri apud Affinem amantissimus)
credo me quodammodo suasum inter cæteros notos
regnare, et proprius aliquanto videor se accessum
quam ibi sacris, qui me Librum quidem
rerum Epigrammati inscribo, et me in
insanian adigunt, cum ejusmodi res emphatibus
proferunt. Mas es Mas dio ch quare troubles
Gadde, et graui materia Ere exordium dare.
Dhis Vbal chfiche Mas, dio Gad es Quare
Troubb. Et Ere tamis in deliciis sunt populi
nostri. Ego an quid ejusmodi inepti arum
tim molitur, tui judicij erit, ed dimbulis
satis enim pernovi quem aliunde tim carla
fastidiosle. Addi chartas adhuc typis
mandandas, in sibiem opidis videas et
inclia. Hæc solas, quæ sunt ordine
disposita, quam primum dimittas pleno
et plein le Latium; ut si ipsum Plinium
quod impedire redemptores sum —
Voluminis plura et compacta,
Vale vir optatissime et me ama.
vij. Non. CIↃIↃCLVII. Romæ, ut vides,
penum sibi constanter sistro viri —
paulatim confirmari; si somnus respondeat
ut alvus capiti, grandiori gressu ad —
sanitatem iter.

Constantz Huygens.

ACAD. ROYAL BATAV. BIBL.

Monsieur mon Frere

Ie vous cherche et recherche l'effect que vous pensez que pourroit pretendre de la declinaison, il ne se trouvera rien qui ait apparence de cause la discrepance que nous trouvons, ou qui en approche, comme vous pourrez mieux sçavoir par M. de Beaumont, au dire duquel je me remets pour ce subject. Dont il faut conclure que c'a été de grande inadvertence, comme on dit, ou bien de connivence, que la Carte de Stampioen et son verbal est fautif. Vous sçavez que elle a été faicte non in loco, mais dans la chambre du Greffier, qui est interessé en cet affaire pour complaire a S. A. et rechercher quelques advantages particuliers. C'est pourquoi je suis de cet advis que S. A ne se doibvoit point plus engager en cet affaire, ny y apporter plus de chaleur, que elle a fait jusqu'a cette heure, que nous avons fait examiner, & avoir ladite Carte & verbal in loco presente monstrueux clam vel palam. Quorum enim quis confusam aut incertam notitiam habet, ex iis se ipsum explicare nequit, nedum alia dextre proponat alteri. Messrs les Estats d'Hollande se gardent bien de donner ce mescontentement a S.A, que de vouloir rechercher quelque asseurance & fonder son droict par des moyens les plus maigres. Et afin que ne puisse soupçonner que la dite Carte a été faicte par quelque artifice & ruse, mais c'est effectivement arrivé par simplicité, il faut mettre dans cette Carte pour mon regard une chose attestée & apostée par S.A et par d'autres & que ce soit une fenestre, une rue, et un Stratagème connu pour nuire aux d'Hollande, je trouve bon que l'on fonde et examine cet affaire publiquement par des gens d'experience & d'integrité, & moins interessés par cette procedure de raison on quelque sorte ne puisse a faire chose qui leur peut apporter dommage sans bon fonds

MSS. 29. 8.

ACAD.
LUGD.BAT.
BIBL.

C. Huygens.

Depuis ma lettre close, j'ay sceu de la Reyve, par des advis mesme qu'il a eu M. de Sterchebarg, que la maladie de mon Collegue Junius s'est enflée si soudainement, qu'il n'attend que la nouvelle de sa mort par les premiers: sa crise l'ayant desjà creu par deux fois suffoqué des eaux qu'il a dargées. Cela m'a faict songer à mes affaires, et à cette occasion parler avec S. A. sur cette fonction, qu'assurément des gens vitedroyent briguer. Aussi, grace à Dieu, nous nous sommes si bien entendus, qu'après des remerciemens fort obligeans et que je n'ay pas mérités, de la faveur et entière satisfaction qu'a S. A. de mes services, elle m'a bien faict entendre que je n'ay que faire d'appréhender un successeur à cette charge, ains que, comme j'en ay esté que de 4 Secretaires qu'avoit son Père, et de 4 qu'en avoit le Conseil d'Estat la charge et fonction demeurée uniquement au sorcinant, j'ay bien voulu de ne prouver la mesme grace de sa bonté, que je ne tire aucunement en doubte. Je vous le marque icy, Monsieur, pour vous prier de le ménager avec discretion, c'est à dire, non pas de le celer, mais de le publier çà et là doucement et avec

B.P.L. 293 A
m. fec. Wilkes

nitrues, comme s'étant assez bien explicqué, que ce Leers pas. Le tout, sicy entre nous, sans gue que vous vyant de bonne heure jusques au mien Maistre en rien, nous nous entendrons. et seulement ceste dependance comme on en discourt, et Reinsbourgeois; mais j'espere qu'elle ne durera guere.

Rien de

Pour bonne icy de

C. H. de Zúlichem. P. C. S P D.

ACAD. LUGD. BAT. BIBL.

Quod apud te, Cultissime Hugeni, largius epulanti licentia con-
uiuali exciderat, an debuerit extra conclaue produci te cum ipse
repúta, quando hominem in rebus non in litteris agentem cum
doctissimo viro impari sané congressú, te commisisse vides, at certe
si liticulam istam inter amicos tuos, sibi inuicem ignotos serere
voluisti, ne de inceps ignoti essent, decebat in hoc humanitatis offi-
cio non obmittere, quibus argumentis inductus dixeram súbdubitare
me, an recte positus esset sanctissimo Patri nostro Alexandro Ti-
tulus Pontificis optimi maximi. hoc si ate fuisset præstitum et
pepercisses operæ R Dis qui ea mihi probauit quæ non nescie-
bam, et mihi consuluisses, nam, vt est ille pientissimus scrúpulum
exemisset qui etiamnum haret. si quæ inter computandum
dicta sunt meminisse possum, hæc mihi erant duæ causæ amplius
inquirendi de isto Titulo. Altera quod distinguendum mihi
videretur inter elogia totum gs. genus adjunctorum, et Titulos dig-
nitatum que nomina. Illa libera, arbitraria aptaque præponi
et postponi: hæc præcisa, verbis conceptis inclusa atqs si italoqui
licet formalia, quæ diuidi, abrumpiqs insertione vllius vocis
extraneæ non debeat; non enim occurrebat legisse me vnquam
apud veteres Sempronium Magistrum optimum equitum Fla-
vium ædilem optimum curulem, quapropter placebat quidem,
et mire placebat Alexandrum dici, optimum Pontificem maxi-
mum, aut si mauis Alexandrum Pontificem maximum opti-
mum neutiquam vero vocari Pontificem optimum Maximum
Longe quippe aliud sonant ha voces sic compactæ Altera causa
dubitandi erat quod in re inter Christianos Antiquissima sum-
migs momenti non tutum existimabam a Veteri forma re-

B. P. L. 293 A.

cedere, et cùm in reuerentia erga Sedem Apostolicam
Majores nros sequamur, qui vt in plerusq; alijs longé nos
superarint obsequio In summos Pontifices nihil in eorum
titulo nouandum putabam, aut addendum appellationi quæ
per. 14. continua secula Christi. D.N. Ecclesiæ usa est.
quia quidem fortasse consultò abstinuit Titulo optimi maximi
quòd ea denominatio omnium Pentium censensu vni Deo
sacra~~ret~~ Nihil a. mirum, si praeter tot appellationes quasi
promiscuas Deo et hominibus, vnicum illud singulare no-
men Deo reseruetur: hæc erant quæ me incertum fecerant
faciuntq;. quia propter exple officium, Doctissime et sua-
dissime Constantine procura vt semel intelligam iure ne de-
bitaverim. Datum Haga comitis 8 Kal. Octob. 1655.

ACAD. LUGD. BAT. BIBL.

Amplissimo Dno Collega & Affinis

Osterendo suis tris ita discessum meum approbat
Cator, ut vix potuerim sacinulas meas colligere,
nedum ipse ad tuas aedes, ut quidem officii ratio postula
accurrere. Habebis me igr excusatum ni Cognatis
quod tibi aty uxori tuae non valedixerim. Ds pium
Vicp: quia ipso insalutato discessi. Velim meas rationes
ut mihi ignoscat, & absentiam meam haud graviter ferat.
Hoc securavero satis plane cupiditati meae, satis otium
affectui feceris. Ego Hagae novero cum bono Deo
dabo operam sedulo, quantum in me quidem erit, ut
quae hic transacta sint temporis studio accedentia.
Gratiam. Mitto tibi picturam quandam opticam in cujus
medio tullio quasi, rosae puta figura, si ponatur erectum
& mitto porspicillum sive speculum, exhibebit ullicinia
positionem. Haveo scire quid de ejusmodi speculorum arti
fucio sentias. plures hoc tempore, crediderim, si quidem
speculum delineasset quod Principis et Procerum va-
rios astus & varios positus revelaret. Ds enducus quid

b.P.L. 293 A

quoso nob. sprandum? Recollavit ns spus? Noshi Am:
stro damnos Armomachian comprehendisse sibi vi:
dentur. Verum pauciores illi verbos fudere no runt
quam quot in Aula spirant. Vado & expectans di
quid de meo rebus. Sed ohm mater mea agonisat. qui
gravis sibi & bono suo vixerit satis. Octuagenaria
fuit, & decedit. Tamen nobis qui in paucis revisa talem
parentem colimus & ejus caritatem aty quietus sui
spiximus, nunquam non pt videri illius obitus inma:
turus, si vel ad Nestoreos pervenisset annos.

ACAD.
LUGD.BAT.
BIBL.

Semble à des amis de Monsieur Descartes, qu'il
n'a pas trop subject de se plaindre de ce que Mrs
d'Utrecht viennent de publier à son regard. Au contraire,
que c'est M. Voetius qui en doibt estre moins satisfeict.
Parce qu'au lieu de defendre brusquement la lecture
d'un Livre qui le blasme, ce qu'un Ministre de sa
consideration auroit bien obtenu ailleurs, ils ne font
qu'asseurer la libre entrée et sortie à s'aller, pour
en voir verifier les assertions. Par où ceux de
ladte Ville se portans avecq moderation, non pour
partie, mais pour juges, et ainsy s'offrans à rendre
justice, qui est tout ce que l'on peut attendre d'eux,
il importe que M. Descartes se garde de songer à
quelqu'autre tribunal, comme si justice luy estoit
refusée par la Ville; ce qui n'est point jusques ores,
parce qu'il ne la luy a jamais demandée; ces
Magistrat ne pouvant faire reflexion sur des livres
imprimez, qui ne sont adressez qu'aux Lecteurs.
En suitte s'on estime que, pour prevenir les effects
de la contumace, il est requis que M. Descartes leur
demande cette justice, par Requeste formelle et directe,
dans laquelle tesmoignant avecq moderation le
desplaisir qu'il a eu
de voir son nom en affiche publique, il merite naturel,
comme s'estant veu couvert sus, calomnié et diverti par

B.P.L. 293 A. M. Voetius entant qu'Atheo, et designant l'Atheisme

soubs main, à ne parler d'autres mesdisances de moins d'importance, au lieu des remonstrances que la clarité et la vocation dud. Voillias luÿ devoÿent faire postposer à toute autre procedure, il a creu se debuoir la satisfaction de faire cognoistre au monde et la fausseté de ceste accusation, comme de la plus atroce injure qui puisse estre faicte à un Gentilh.e Austrien, et les qualités de son accuseur. Deduictes auecq verité en deux Epistres qu'il en a faict imprimer exprés. Desplaisir et recrimination delaquelle voÿant que leur S.rie auroÿent aggreables, de veoir la verification plus circonstantiée, qu'il les remercie de l'oreille impartiale qu'ils voudront luÿ garder, et s'offre à les prouuer par le menu, et jusques à l'entiere satisfaction de tout comme raison, nalle, telles positions dere.s Epistres qu'il leur plaira luÿ en quotter: A condition qu'en mesme temps soit enjoinct à sa partie de prouuer substantiellement le subject dere.s accusations intentées contre luÿ deuant par aggression violente: A ce que le tout veu et examiné justice soit rendue ainsi que de droict se trouuera conuenir.

Cette req.te agreera de plus beau langage qu'on n'a loysir d'ÿ employer pour le present, debuoit estre dressee en bon Flamen, et presentée par maine de quelque bien Estillé Aduocat de la Religion, qui,

au besoin, fust capable de la seconder de bouche, tant en public, qu'en particulier auprès des plus considerables du magistrat auecq toute vigueur, franchise et ciuilité; en excusant la non-comparition de son maistre, sur ce que comme personne des longtemps retirée dans la vie contemplatiue, il n'entend aucunement la routine du Barreau, et se sentte s'il trouue obligé de occuper par Aduocat et Procureur.

1 se obbissant à leur bon plaisir, quoÿ que non subjet à leur jurisdiction,

ACAD. HISP. BAT. BIBL.

S. P. Dasti mo judicio tuo D.R. cui respondere ut
possit industria mea, etsi vix fieri posse arbitror: tamen si vos
confirmatus, ambiam posthac paulo fidentius Legationem istam,
si acciderit illam mutationi proximam esse, et in ista occasione
opera tua non solum expecto, verum etiam exigo: et suadere ausim
ut in ejusmodi casu mihi filium comitem concedere, quem ad fu-
turam atq. quaestum exercitare optabile foret. Efficiam, cum bono Deo,
ne frustra videris Quintum. Tanto huic meae quae cum tuis con-
junxeris amplissimum Legatum. Fac in Patriam brevi revoca-
ri, et vendere officium velis, facile intelliget emptorem me adi-
turum, et nisi me omnia fallunt, artificiosas saltem larvas deponet,
et detecto sub vero suo vultu. scimus quid illi animi sit in domum
nostram et mea commoda. In auspicium me fore trahit quod me
plus ad se Constantinopolim revocarit quam hoc probet. Ego
illo innotuit. et habeo ipsius literas quibus ad non absimilia suam
mihi operam et favorem ultro pollicetur. Quod vero dicis si
id obtineri posset non repugnare consilio de familia componen-
da, vix credas vix summe, quam sint difficiles mutare et quae
praesertim se affinxerint aliquid deteris, aut valeant forma. quib. fere
jamdiu sunt in gratiam mariti, quamdiu vel voto ipsae aut vo-
luptate ac loco ad superfluum usq. completae sint. et vix vi murorum et
solitudine aut interdum civitatem civitate mutent. si mihi talis uxor contin-
geret ita affecta ut me ipso minorem esse nihil putarem. Sed ana
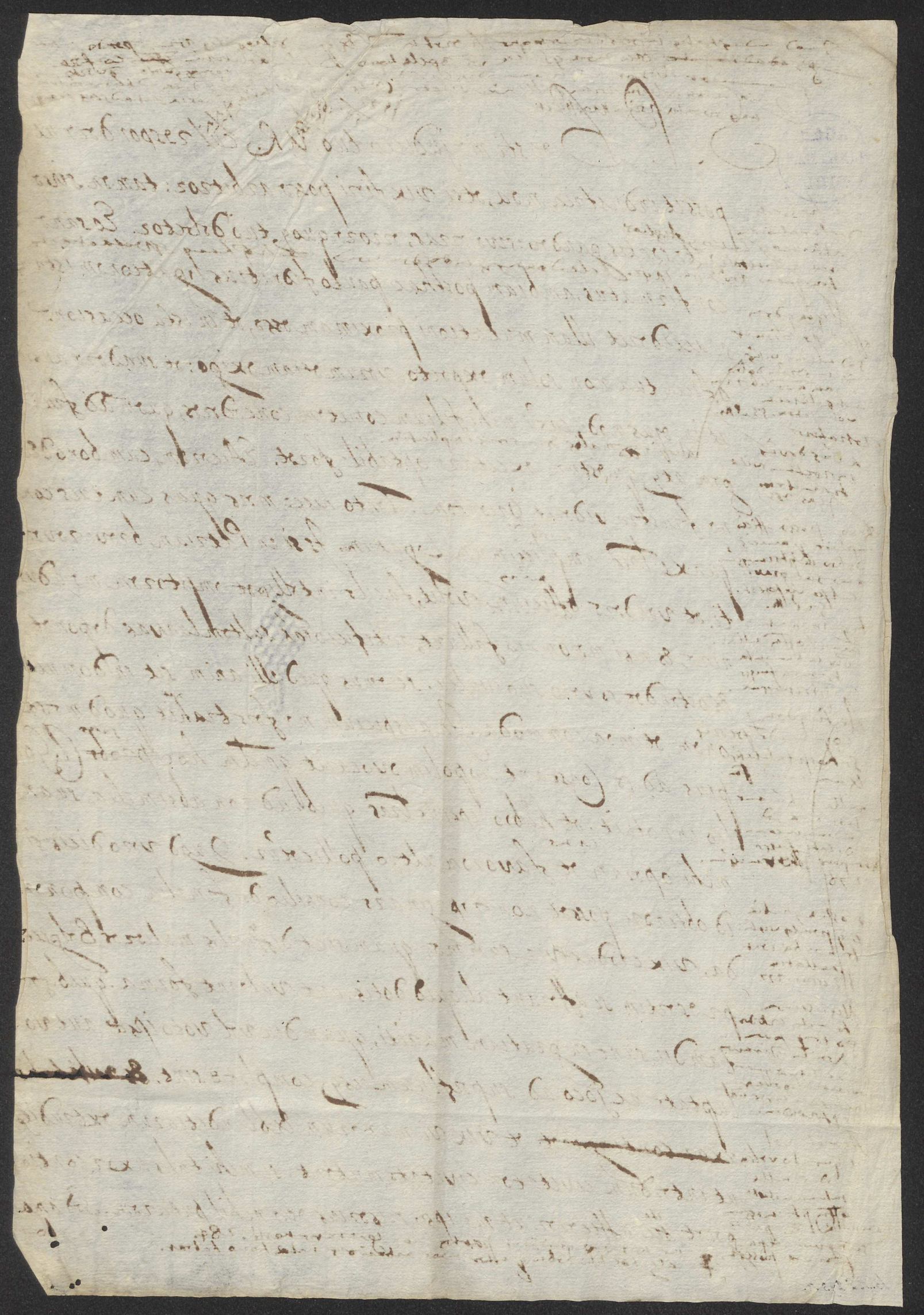
B.P.L. 293 A.